

Table des matières

Sommaire	ix
Table des matières	xiii
Bibliographie	xxi
Table des arrêts	xxxix
Table des abréviations	xlvii

Chapitre 1: Partie préliminaire

I. Introduction	1
II. Généralités	5
A. Politique européenne en matière d'immigration	5
1. Cadre juridique	5
2. Approche européenne en matière de migration légale: Développement historique	7
a. <i>Rejet de l'approche globale</i>	7
b. <i>Adoption d'une approche sectorielle</i>	8
B. La <i>Directive Carte bleue</i>	10

Chapitre 2: Champ d'application

I. Principe	14
II. Exclusions	15
A. Bénéficiaires d'un séjour temporaire et/ou personnes relevant de dispositions spéciales	15
B. Bénéficiaires d'un accès renforcé au marché du travail	17
C. Bénéficiaires d'une forme de protection internationale, sans-papiers et requérants d'asile	18
D. Exclusion pour des raisons de recrutement éthique	18
III. L'importance du champ d'application	19
VI. Proposition de refonte: élargissement du champ d'application	20

Chapitre 3: Critères d'admission

I. La notion de « travailleur hautement qualifié »	23
A. Une notion de « travailleur » déterminée par les droits nationaux	24

B.	Une « haute qualification » tributaire de conditions alternatives	25
1.	Diplôme de l'enseignement supérieur	26
2.	Expérience professionnelle	27
C.	Un seuil salarial relativement élevé	27
D.	Transposition dans les États membres	31
E.	Les difficultés d'une telle définition	32
F.	Proposition de refonte	34
II.	Délimitations	36
A.	Notion de travailleur au sens de l'art. 45 TFUE	36
B.	Chercheurs	39
C.	Travailleurs détachés dans le cadre d'un transfert temporaire intragroupe	41
D.	Travailleurs indépendants	42
E.	Frontaliers	43
III.	La question de la reconnaissance des qualifications	43
A.	Notion	43
B.	Régime	44
C.	Importance de la reconnaissance des qualifications	45
IV.	Conditions d'admission	45
A.	Conditions générales	46
B.	Critères liés au contrat de travail	47
C.	Seuil salarial	48
V.	Faculté d'adopter des règles plus favorables	48
A.	La clause de l'art. 4 par. 2 <i>Directive Carte bleue</i>	48
B.	Législation de l'Union et accords bilatéraux	49
VI.	Le maintien des systèmes nationaux parallèles	50
A.	Mesures actuelles	50
B.	Problèmes	51
C.	Proposition de refonte	52
VII.	Motifs de refus	53
A.	Motifs obligatoires	54
B.	Motifs facultatifs	55
1.	Examen du marché de travail	55
2.	Principe de la préférence de l'Union	56
3.	Volumes d'admission	57
a.	<i>Principe</i>	57
b.	<i>Difficultés</i>	60

4. Recrutement éthique	62
5. Sanction de l'employeur pour emploi illégal ou au noir	66
6. Nature des motifs de refus	67
 Chapitre 4: Réglementation du séjour et droits accordés	
I. La <i>carte bleue</i> européenne	68
A. Notion	68
B. Format	69
C. Durée de validité	71
1. Durée standard prévue par la <i>Directive Carte bleue</i>	71
2. Renouvellement	74
D. Nature de la décision d'octroi	75
E. Proposition de refonte	81
II. Procédure	82
A. Examen de la demande	82
1. Dépôt	82
2. Délai d'examen	84
3. Frais	86
B. Garanties procédurales	89
1. Recours	89
2. Principe de bonne administration	90
3. Droit à un recours effectif et accès à un tribunal impartial	91
C. Proposition de refonte	93
III. Accès au marché du travail	94
A. Accès restrictif les deux premières années	94
B. Autres restrictions facultatives	103
1. Emploi impliquant l'usage de la puissance publique	103
2. Examen du marché du travail et maintien de la préférence de l'Union	106
C. Périodes de chômage autorisées	108
D. Proposition de refonte	113
IV. Droits et avantages	114

 Chapitre 5: Rapport entre la <i>carte bleue</i> européenne et le <i>permis unique</i>	
I. La <i>Directive Permis unique</i>	116
A. Le système du permis unique	116

B.	Champ d'application personnel	118
II.	Rapport au niveau procédural	120
	A. Dépôts des demandes	120
	B. Délais d'examen et droits à acquitter	121
	C. Règles de transparence et de bonne administration	121
III.	Rapport au niveau matériel	123
IV.	Observations	124

Chapitre 6: Égalité de traitement

I.	Approche européenne en matière de non-discrimination	127
II.	L'égalité de traitement dans les instruments généraux de droit européen.	128
III.	L'égalité de traitement garantie par la <i>Directive Permis unique</i>	130
IV.	L'égalité de traitement protégeant spécifiquement les détenteurs de la <i>carte bleue</i>	131
	A. Conditions de travail et liberté d'association	133
	B. Sécurité sociale et paiement de pension légale de vieillesse	134
	C. Éducation et formation professionnelle	136
	D. Reconnaissance des diplômes, certificats et autres qualifications professionnelles	137
	E. Accès aux biens et aux services et obtention des biens et des services offerts au public	139
	F. Liberté de circuler sur le territoire de l'État membre d'accueil	139
	G. Restrictions possibles	140
	1. Restriction de l'accès à l'éducation, formation professionnelle et biens et services	141
	2. Restriction en cas de séjour dans un autre État membre	142
	H. Proposition de refonte	143

Chapitre 7: Regroupement familial

I.	Généralités	145
II.	Regroupement familial et droits de l'homme	148
	A. Protection de la famille	148
	B. Intérêt supérieur de l'enfant	149
III.	Les conventions du Conseil de l'Europe	151
	A. La CEDH	151
	B. Les autres conventions	154

VI.	Le regroupement familial au niveau de l'UE	155
A.	La Charte des droits fondamentaux de l'UE	155
B.	Le régime ordinaire: <i>La Directive Regroupement familial</i>	157
1.	Champ d'application	158
2.	Critères d'admission	160
a.	<i>Critères liés au regroupement</i>	160
b.	<i>Membres de la famille admissibles</i>	161
b.a.	<i>Noyau familial</i>	163
b.b.	<i>Restrictions possibles</i>	164
b.c.	<i>Autres membres de la famille</i>	166
c.	<i>Conditions facultatives d'exercice du droit au regroupement familial</i>	167
c.a.	<i>Ressources régulières et stables</i>	168
c.b.	<i>Conditions liées au logement</i>	169
c.c.	<i>Conditions liées à l'assurance maladie</i>	170
c.d.	<i>Respect de l'ordre, de la santé ou de la sécurité publics</i>	170
c.e.	<i>Mesures d'intégration</i>	172
c.f.	<i>Interprétation des conditions d'admission par la CJUE</i>	176
C	Facilités accordées en matière de regroupement familial au détenteur de la <i>carte bleue</i>	178
1.	Critères liés au regroupement plus souples	179
2.	Procédure accélérée	180
3.	Durée de validité du permis de séjour	181
4.	Conditions d'accès à l'emploi plus favorables	181
5.	Possibilité de cumul des séjours effectués dans un autre État membre	182
6.	Droit à un séjour autonome	183
7.	Mesures d'intégrations plus favorables	184
D.	Proposition de refonte	186
V.	Excursus: Concurrence des juridictions européennes en matière de regroupement familial	186
A.	La CJUE	187
B.	La CourEDH	187
VI.	Observations	188

Chapitre 8: Intégration et accès au statut de résident de longue durée	
I. Intégration proprement dite	190
II. Accès au statut de longue durée de résidents de longue durée	192
A. Régime ordinaire	192
1. Statut de résident de longue durée	192
a. <i>Égalité de traitement</i>	192
a.a. <i>Domaines couverts</i>	192
a.b. <i>Restrictions possibles</i>	193
b. <i>Protection contre l'expulsion</i>	194
c. <i>Droit de séjourner dans un autre État membre</i>	195
2. Conditions d'octroi	196
a. <i>Durée du séjour</i>	196
b. <i>Indépendance financière</i>	197
c. <i>Mesures d'intégration</i>	198
d. <i>Autres conditions usuelles</i>	199
B. Accès privilégié en vertu de la <i>carte bleue</i>	199
1. Cumul des séjours effectués dans d'autres États membres	199
2. Périodes d'absences plus favorables	199
Chapitre 9: Mobilité intra-européenne et libre circulation	
I. L'approche de l'UE en matière de libre circulation et mobilité des ressortissants d'État tiers	202
II. Réglementation des courts séjours	203
III. Séjour dans un autre État membre en vertu de la <i>carte bleue</i>	203
A. Principe	203
B. Conditions d'admission	204
C. Membres de la famille	209
D. Aspects de migration circulaire	211
IV. Importance et rôle de la mobilité intra-européenne	212
V. Échec des clauses de mobilité et proposition de refonte	214
Chapitre 10: Fin du statut et/ou fin du séjour	
I. Motif de retrait et/ou de non-renouvellement	216
A. Motifs obligatoires	216
1. Fraude	216
2. <i>Carte bleue</i> obtenue sans droit ou motif de séjour détourné	217

3. Non-respect des restrictions à l'accès au marché de l'emploi	218
4. Chômage	219
5. Violation de l'obligation de communiquer les informations obligatoires	219
B. Motifs facultatifs	221
1. Ordre, sécurité et santé publics	221
2. Manque de ressources suffisantes et/ou demande d'aide sociale	227
3. Violation de l'obligation de communiquer son adresse.	229
II. Nature et conséquences des motifs de refus, de retrait et/ou de non-renouvellement	230
III. Autres motifs de la fin du statut et/ou du séjour	231
Conclusion générale	232